

Les cours mondiaux et européens du sucre continuent de baisser

Pour la campagne 2014/2015, la production française de sucre augmente par rapport à la campagne précédente. Les exportations françaises de sucre progressent également, notamment vers l'Union européenne. Depuis le milieu de la campagne 2012/2013, les prix du sucre du quota diminuent, du fait notamment de la hausse des stocks européens. Les cours mondiaux du sucre suivent la même tendance. La dépréciation importante de l'euro face au dollar depuis le début 2015 permet, toutefois, aux cours du sucre exprimés en euros de se stabiliser.

Pour la campagne 2014/2015, la production française de sucre de betterave s'élève à 5,1 Mt, dont 2,9 Mt au titre du quota, 1,7 Mt hors quota et 0,5 Mt au titre du travail à façon pour les Dom et certains pays de l'Union européenne (UE). La production française de sucre de betterave augmente ainsi de 13 % par rapport à la campagne 2013/2014. La France demeure le premier producteur de sucre de l'UE.

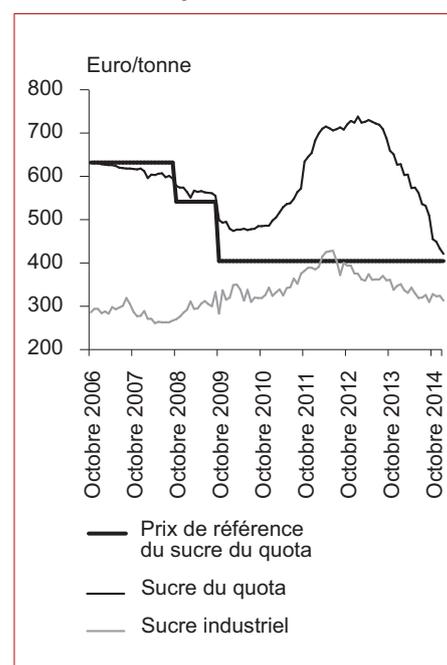
La production européenne de sucre – y compris de sucre pour la production d'éthanol et pour les industries chimiques et pharmaceutiques – augmente de 12 % pour la campagne 2014/2015. Exprimée en sucre blanc, elle atteint 19,7 millions de tonnes en 2014/2015, contre 17,5 Mt en 2013/2014. La production profite de la hausse des surfaces européennes emblavées en betterave, et surtout de la progression des rendements (12,2 tonnes de sucre

par hectare emblavé en betterave contre 11,35 t/ha pour la moyenne des cinq dernières campagnes).

Baisse des prix européens du sucre du quota et hors quota

D'abord marqué par une baisse programmée dans le cadre de la réforme de l'Organisation commune des marchés entre 2006 et 2010, le prix du sucre du quota, établi par l'Observatoire des prix de l'UE, a fortement augmenté avant de se stabiliser à partir de la fin de campagne 2011/2012 et jusqu'en avril 2013. Depuis, le prix du sucre du quota n'a cessé de diminuer. La baisse s'est accentuée au cours de la campagne 2013/2014 et s'est poursuivie sur les premiers mois de la campagne 2014/2015. Le prix du sucre du quota est ainsi passé de 730 €/t en avril 2013 à 421 €/t en janvier 2015. Les

Les prix du sucre du quota diminuent depuis avril 2013



Source : FranceAgriMer d'après la Commission européenne

prix du début de campagne 2014/2015 reflètent en majorité les transactions contractualisées pendant la campagne 2013/2014, au cours de laquelle les stocks européens de sucre étaient importants.

Les prix du sucre hors quota baissent depuis juin 2012 : ils sont passés de 428 à 313 €/t en janvier 2015. Cette baisse marque une rupture avec la tendance haussière observée depuis la seconde moitié de l'année 2008, en relation avec les cours mondiaux.

Hausse attendue des exportations de sucre vers l'UE pour la campagne 2014/2015

Pour la campagne 2013/2014, les exportations françaises de sucre sont restées relativement stables par rapport à la campagne précédente (+ 1,1 % par rapport à la campagne 2012/2013). Les exportations de sucre ont légèrement diminué vers les pays de l'UE (- 1,7 %) mais ont progressé vers les pays tiers (+ 29 %), ces derniers restant des destinations minoritaires. Sur les cinq premiers mois de la campagne 2014/2015, les quantités exportées de sucre augmentent fortement par rapport à la même période de la campagne précédente (+ 21 %). Néanmoins avec la baisse des prix du sucre du quota et hors quota, la valeur en euros des exportations diminue (- 7 %). Selon FranceAgriMer, sur l'ensemble de la campagne 2014/2015, les quantités exportées de sucre par la France devraient fortement augmenter (+ 13 %), principalement pour satisfaire les besoins d'approvisionnement en sucre d'autres pays de l'Union européenne.

Une campagne betteravière 2013/2014 dans la moyenne des cinq dernières campagnes

En France, les surfaces emblavées en betterave, du quota et hors quota, se sont étendues, en 2014, sur 407 000 hectares, en légère hausse par rapport à 2013 (+ 3,3 %) et à la moyenne des cinq campagnes précédentes (+ 5,6 %). Les rendements de betterave à 16° (93 t/ha) sont en nette hausse par rapport à la campagne précédente (+ 9 %) et à la moyenne des cinq campagnes précédentes

(+ 4,6 %). Ainsi, la production 2014/2015 de betterave est en forte progression par rapport à la campagne 2013/2014 (+ 13 %) et à la moyenne des cinq dernières campagnes (+ 10 %), atteignant 37,9 millions de tonnes. En 2015, les surfaces emblavées en betterave devraient diminuer, compte tenu des stocks importants de sucre.

Selon la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB), pour la campagne 2013/2014, près des trois quarts des betteraves étaient destinées à la production de sucre, 20 % à la production d'alcool/éthanol et 6 % à des produits à usages non alimentaires.

Baisse des prix de la betterave pour la campagne 2013/2014

La fixation des prix de la betterave payés par les usines aux producteurs dépend directement du produit final et de son statut réglementaire. Le prix de la betterave destinée à la production de sucre du quota – soit 61 % des betteraves pour la campagne 2013/2014 – est soumis à règlement : un prix minimum est assuré (25,4 €/t net de la taxe à la production), auquel il faut rajouter un supplément de prix qui dépend du prix du sucre sortie usine. Ainsi, pour la campagne 2012/2013, le supplément de prix moyen s'est établi à 13,9 €/t, en nette hausse par rapport

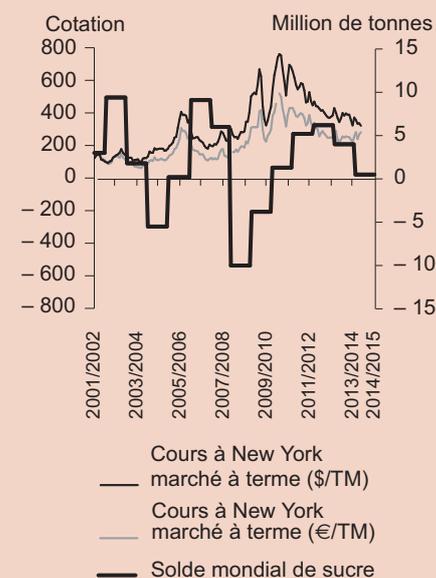
Marché mondial : la baisse des cours du sucre continue

Après quatre campagnes largement excédentaires au niveau mondial, celle de 2014/2015 ne serait plus que légèrement excédentaire (+ 0,6 Mt), d'après l'International sugar organization (Iso). La production mondiale de sucre s'établirait à 172,1 Mt, soit une hausse de 1,1 Mt par rapport à la campagne record 2013/2014. Cette hausse de la production de sucre est liée à celle de sucre de betterave qui progresserait notamment dans l'Union européenne et en Ukraine. La consommation mondiale devrait augmenter de 1,8 %, soit plus que la production (+ 0,6 %).

Après trois mauvaises campagnes, ces quatre campagnes excédentaires consécutives ont permis aux stocks mondiaux de se reconstituer et aux cours mondiaux de se détendre. Ainsi, après avoir atteint un niveau élevé en janvier 2012, les cours mondiaux ont suivi une tendance baissière. Néanmoins, avec la dépréciation importante de l'euro face au dollar depuis le début 2015, les

cours du sucre exprimés en euros se stabilisent, voire augmentent légèrement.

Après plusieurs campagnes excédentaires, les cours mondiaux du sucre diminuent



Sources : Iso, FranceAgriMer, La Dépêche

à la campagne précédente où le supplément était de 11,11 €/t. Pour la campagne 2013/2014, le supplément devrait être nettement inférieur à la campagne précédente, du fait de la baisse importante des prix du sucre du quota. Les prix des betteraves pour la production de sucre hors quota destiné à l'exportation ou d'alcool/éthanol et autres produits ne sont pas soumis à règlement et reflètent donc plus les

évolutions des prix internationaux. Par ailleurs, les planteurs de betterave ont droit à la restitution gratuite de la pulpe de betterave – coproduit issu de l'extraction du jus sucré de la betterave. La pulpe sert quasi-intégralement à l'alimentation animale. Le producteur de betterave peut soit l'utiliser directement pour son exploitation, soit la vendre, généralement après avoir été déshydratée ou surpressée. Ainsi,

selon la CGB, pour la campagne 2013/2014, 1,6 million de tonnes de matière sèche de pulpe de betterave ont été produites, soit une baisse de 2,5 % par rapport à la campagne précédente. Les cours de la pulpe déshydratée sont restés à un niveau assez élevé pour atteindre en moyenne 185 €/t en 2013/2014, contre 190 €/t en 2012/2013 et 165 €/t en 2011/2012.

L'organisation commune des marchés du sucre et sa réforme de 2006

1 - L'organisation commune des marchés (OCM)

L'organisation du marché du sucre est fondée sur le système des quotas de production (13,5 Mt depuis l'adhésion de la Croatie et 0,7 Mt d'isoglucose répartis entre 20 États membres), un prix minimum de la betterave pour la production de sucre sous quota et une protection douanière très élevée aux frontières. La consommation alimentaire communautaire (16 Mt) est toutefois aussi couverte par les importations de sucre à droit réduit.

Cette OCM prévoit en outre des mécanismes de régulation spécifiques au marché du sucre :

- le report, qui autorise chaque fabricant à comptabiliser une partie de sa production hors quota comme production sous quota de la campagne suivante ;

- le retrait, qui autorise la Commission à reporter une partie de la production sous quota sur la campagne suivante ;

- les restitutions à la production, accordées en cas d'indisponibilité du sucre excédentaire sur le marché UE au prix du sucre mondial ; le pouvoir conféré à la Commission européenne d'adopter toute mesure de gestion temporaire de marché en cas de difficultés d'approvisionnement du marché de l'UE.

Le marché du sucre bénéficie également d'un système d'intervention et de restitutions à l'exportation :

- stockage privé en deçà du prix de référence (404,4 €/t pour le sucre blanc et 335,2 €/t pour le sucre brut) ;

- restitutions aux exportations mises à zéro dans le secteur du sucre depuis le 1^{er} octobre 2009.

Parallèlement, la profession est soumise à une taxe à la production (12 €/t de quota de sucre et 6 €/t de quota d'isoglucose).

Enfin, le règlement communautaire prévoit l'existence d'accords inter-professionnels encadrant les relations entre fabricants de sucre et planteurs.

2 - La réforme de 2006

L'organisation commune des marchés (OCM) du sucre a été réformée en 2006. L'organisation qui prévalait alors faisait face à différentes critiques : les pays tiers l'accusaient de concurrence déloyale et de protectionnisme et ont attaqué ce régime à l'OMC. De plus, la Commission avait la volonté d'ouvrir le marché européen aux importations en provenance des pays ACP/PMA. Pour répondre à ces critiques et à la décision de 2004 de l'organe de règlement des différends de l'OMC, l'UE a pris des mesures visant à réformer l'OCM mise en place en 2001 et à réduire la production sous quota de 6 Mt.

La première est la création d'un prix de référence remplaçant le prix d'intervention qui ouvre une aide au stockage privé lorsque le prix du marché passe en dessous de celui de référence ainsi que le déclenchement du mécanisme d'intervention qui consiste à racheter du sucre du quota à 80 % du prix de référence sous condition de quantité maximale et garantit un prix minimum pour la betterave sous quota (mais pas pour le sucre). Le stockage privé n'a, à ce jour, jamais été mis en œuvre. Par ailleurs, ces prix sont plus bas que les prix avant la réforme. De plus, les quotas de sucre A (sucre destiné à la vente sur le marché communautaire) et de sucre B (sucre destiné à l'exportation subventionnée aux pays tiers) sont fusionnés. Outre le stockage privé et le mécanisme d'intervention, lorsque la production dépasse le quota, il est possible de reporter la vente de cette

production sur la campagne suivante pour éviter que les prix baissent en dessous des prix de référence.

Les sucres du quota sont destinés à la consommation communautaire, ceux hors quota aux utilisations industrielles ainsi qu'à l'exportation.

Dans le cadre des échanges avec les pays tiers, l'UE peut exporter dans la limite du plafond de 1,37 Mt. Pour les importations, le régime en faveur des pays les moins avancés (PMA) est maintenu et lui sont étendus les prix garantis ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Par ailleurs, afin de remédier à des perturbations du marché, la Commission pourra prendre des mesures d'ouverture ou de restrictions des importations, ainsi que d'ouverture à la vente sur le marché communautaire de sucre hors quota. Enfin, un fonds de restructuration a été créé pour financer le démantèlement de sucreries entre 2006 et 2008. Abondé par une taxe prélevée sur le sucre et l'isoglucose du quota, ce fonds a conduit la filière à abandonner près de 5,8 Mt de sucre sous quota, engendrant la fermeture de près de 73 usines. Depuis, l'UE est passée du statut d'exportateur net au statut d'importateur net. Sa consommation alimentaire est couverte par la production communautaire (82 %) et les importations (18 %).

3 - Suppression du régime des quotas en 2017/2018 et changement d'OCM en 2013

Dans le cadre de la réforme de la PAC, le conseil des Ministres de l'agriculture a décidé la fin du régime des quotas, du prix garanti payé aux producteurs de betteraves et de la limitation des exportations à partir de la campagne 2017/2018. Néanmoins, le dispositif de contractualisation entre les producteurs de betterave et ceux de sucre perdurera. Par ailleurs, l'OCM est modifiée à partir de 2014 : le système d'intervention est supprimé, les mécanismes déclenchant les aides au stockage privé ne sont plus automatiques et une taxe à la production est instaurée comme appui à la filière.

Prix de référence en €/t	Campagne 2008/2009	Campagne 2009/2010	Campagne 2010/2011 et suivantes
Sucre blanc	541,50	404,40	404,40
Sucre brut	448,80	335,20	335,20
Betterave sous quota	27,83	26,29	26,29

Source : Commission européenne

Sources

- International Sugar Organization (Iso), pour les données sur la production et la consommation mondiale
- FranceAgriMer, pour les données sur la production européenne et française de sucre
- La Dépêche/Le Petit Meunier, pour les cours du sucre

Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sur les grandes cultures sont disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- dans « Données en ligne - Conjoncture agricole - Grandes cultures et fourrages » pour les séries chiffrées
- dans la rubrique « Conjoncture - Grandes cultures et fourrages » pour les publications Agreste Conjoncture

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « Durant la première partie de campagne 2013/2014, la baisse des prix du sucre se poursuit », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2014/242, juin 2014
- « Baisse de la production française de sucre pour la campagne 2012/2013 », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2013/206, avril 2013
- « Cours du sucre toujours élevés malgré le retour à l'excédent de la production mondiale », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2012/178, juin 2012
- « Cours du sucre toujours élevés malgré le retour à l'excédent de la production mondiale », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2011/140, mars 2011
- « Déficit du bilan mondial et spéculations font pression sur les cours », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2010/109, avril 2010
- « Le bilan sucrier mondial 2008/2009 s'annonce déficitaire », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2009/73, juin 2009

Les dernières publications FranceAgriMer parues sur le thème sont :

- « Bulletin n° 527 », mars 2015
- « Le marché du sucre n° 26 », janvier 2015

Pour nous contacter : agreste-info@agriculture.gouv.fr

Organismes et abréviations

ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique
Iso : International sugar organization
OCM : organisation commune de marchés
OMC : Organisation mondiale du commerce
PMA : pays les moins avancés



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur : Guillaume Wemelbeke
Composition : SSP Beauvais

Dépôt légal : À parution
© Agreste 2015

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr